

DS 20

SUPER NETTOYANT DÉGRAISSANT SOLVANTÉ MULTI-FONCTIONNEL À MOUSSE MODÉRÉE ET ACTION INSTANTANÉE QUALITÉ ALIMENTAIRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide
Densité : 1,03 +/- 0,02
Odeur : légère
Couleur : jaune
pH : 13,5 +/- 0,5
Point éclair : sans



PROPRIÉTÉS

DS 20 est un produit multi-fonctionnel solvanté, à mousse modérée, innovant. D'une haute technicité, il décolle, dissout et émulsionne toutes les graisses animales ou végétales ainsi que certaines encres.

Avantages : très grande polyvalence d'action. Sa formulation solvantée permet une dissolution instantanée des salissures traditionnellement difficiles à éliminer.

Domaines d'utilisation : **DS 20** peut être utilisé sur de multiples et divers supports tels que l'inox, le verre, l'aluminium, le carrelage, le plastique, le métal, le bois, le ciment, etc... De plus, ce dégraissant solvanté est particulièrement conseillé pour tous les sols industriels fortement encrassés.

Alimentarité : **DS 20** est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de DS 20 suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
Dégraissage de bâtis ou carrosseries de machines outils.	De 5 % à 20 % dans de l'eau.	Pulvériser DS 20 à la dilution souhaitée sur la surface à dégraisser puis laisser agir quelques instants avant d'essuyer.
Dégraissage de circuit de lubrification de fluide de coupe.	De 3 % à 10 % dans de l'eau.	Vidanger le circuit et remplir le bac de DS 20 à la dilution souhaitée. Faire circuler la solution puis vidanger. Rincer ensuite le circuit une fois à l'eau claire et une fois à l'eau additionné de NETPRO 2000 NM pour l'élimination des bactéries causes des mauvaises odeurs.
Dégraissage et lessivage de murs peints avec conservation de la peinture.	De 3 % à 10 % dans de l'eau.	Pulvériser DS 20 à la dilution souhaitée puis laisser agir quelques instants avant de rincer à l'eau ou d'essuyer avec un chiffon propre.
Dégraissage et lessivage de murs peints avec matage de la peinture avant mise en peinture.	De 20 % à 50 % dans de l'eau.	Pulvériser DS 20 à la dilution souhaitée puis laisser agir quelques instants avant de rincer à l'eau ou d'essuyer avec un chiffon propre.



APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
Dégraissage des sols industriels.	De 2 % à 5 % dans de l'eau.	Verser DS 20 à la dilution souhaitée dans le réservoir de l'autolaveuse prévu à cet effet.
Dégraissage des inox, sols, tables de travail en milieu alimentaire.	De 10 % à 30 % dans de l'eau.	Vaporiser DS 20 dilué sur la surface à dégraisser puis laisser agir quelques minutes avant d'essuyer ou de rincer pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires.
Nettoyage des matériels d'entretien des espaces verts, élimination des dépôts d'herbe sur les lames et carters des tondeuses, élimination des résines sur les taille-haies.	De 10 % à 20 % dans de l'eau.	Pulvériser DS 20 dilué sur le matériel à nettoyer puis laisser agir quelques minutes avant de rincer à l'eau sous pression ou d'essuyer avec un chiffon.
Nettoyage des revêtements intérieurs des véhicules, garnitures en cuir, plastiques, etc...	De 10 % à 20 % dans de l'eau.	Pulvériser DS 20 à la dilution souhaitée sur la surface à dégraisser puis laisser agir quelques instants avant d'essuyer.

Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %. Étant donné le caractère basique du produit, avant rejet les effluents doivent être neutralisés à pH compris entre 6 et 8 à l'aide d'agents acides. Une fois cette opération effectuée, les effluents ne présentent pas de danger significatif pour les stations d'épuration et l'environnement.

Recommandations : après application sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Porter des gants de protection. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.